



**ECOLE PRIMAIRE
COULEURS ARC-EN-CIEL**

✉ 2/4 le clos d'Enneval
27120 Ménéville

☎ 09 67 19 57 19

@ ce.0271535x@ac-rouen.fr

**Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°2
Du Mardi 05 mars 2019 à 17h30**

ORDRE DU JOUR

1. Le RASED
2. La coopérative
3. Les événements et les projets
4. La cantine et la garderie
5. L'association des parents d'élèves
6. Les travaux et projets de la mairie
7. Les questions diverses

Présents :

Municipalité: M. Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire ; Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale.

Equipe enseignante : Mme Zahia HAMZA CHERIF, directrice et enseignante en CM1 ; Mme Christine MURGUET enseignante en PS/MS ; Mme Anne-Frédérique PIROUX enseignante en PS/MS ; Mme Laurence VIEUGUE, enseignante en MS/GS ; Mme Véronique GOUGEROT, enseignante en GS/CE1 ; Mme Isabelle DIDIER, enseignante en CP à mi-temps ; Mme Laurence BRICOUT, enseignante en CE1 ; Mme Laurence BENOIST enseignante en CE2 ; Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE2/CM2 ; Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2, déchargée à 33% ; Mme Nathalie CHENOT, décharge de la directrice en CM1 ; Mme Pauline VAN POUCKE, complément de Mme DIDIER en CP et de Mme LETOURNEL en CM2.

Parents d'élèves : M. Raphaël LENOBLE, papa de Gabriel en MS et d'Antoine en CE2 ; Mme Jessica DAMBOURNET, maman d'Adam en CE1 ; M. Christophe MASSONET, Papa de Louise en CE1 ; Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en GS/CE1 ; Mme Claire FOUCAULT, maman de Valentin en PS et de Nathan en CE1 ; Mme Mélanie MORIN, maman de Sébastien en MS, de Lyloo en CE1 et de Sarah en CM1 ; Mme Séverine PEYRAUD, maman de Chloé en CP et de Mathys en CM1, M. Ludovic GEAIFFRAY, papa de Lucy en PS et de Cléo en CE1 ; Mme Séverine GOUET, maman d'Alexandre en GS et d'Antoine en CE2 ; Mme Justine GRIMM, maman de Maël en MS, de Mélissone en GS et de Malone en CE2 ; Mme Mélanie MORTECRETTE, maman de Louna en MS et de Hugo en CE1 ; Mme Charlène CHOLET, maman de Nolhan en CM2. Mme Catherine MINCHE, maman de Nora en CE2 et d'Antoine en CM2.

Excusés :

Mme France BARBOT, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2 ; M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménéville ; Mme Noëlle LAVIEILLE, conseillère municipale ; Mme Lyssa BERNARDI, conseillère municipale.

INTRODUCTION :

Madame la directrice déclare la séance ouverte à 17h30 et remercie toutes et tous d'être présents à ce second Conseil d'Ecole. Madame Justine GRIMM, RPE, se propose comme secrétaire de séance.

En préambule : Actuellement nous avons 234 élèves.

L'an prochain, nos 34 CM2 partiront vers le collège → $234 - 34 = 200$.

Il n'y a que 16 enfants, nés en 2016 sur les communes de Croisy, de Vaux et de Ménilles, susceptibles d'être scolarisés en PS à la rentrée → $200 + 16 = 216$.

Grâce à une dérogation acceptée par la mairie de Ménilles pour des triplés, l'effectif passe à → $216 + 3 = 219$.

Avec 10 classes et 219 élèves, la moyenne par classe passerait à 21,9 par classe.

Si ces effectifs se confirment, nous ne conserverons pas nos 10 classes.

Avec 9 classes, la moyenne par classe passera à 24,3 par classe.

1. LE RASED

Madame Canchel ne peut être présente ce soir. Le point RASED sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

2. LA COOPERATIVE

1. Les subventions municipales :

- Subvention 2018 de la Mairie de Ménilles pour les fournitures :

Elle est calculée sur 239 élèves en 2017 (155 élémentaire 84 élèves en maternelle)

Elémentaire : 6 730,00€ (soit 43,41€/élève)

Maternelle : 3 558,00€ (soit 42,35€/élève)

Primaire : 10 288,00€ (soit 43,04€/élève)

Mais à la rentrée 2018 nous avons 237 élèves soit 43,40€/élève.

Ce budget n'est pas versé sur le compte de la coopérative scolaire, les dépenses sont facturées directement à la mairie. Il concerne le matériel scolaire et pédagogique, ainsi que les fournitures de direction et la partie mutualisée (le matériel d'arts visuels et le papier A4 et A3).

Les achats en maternelle concernent essentiellement la peinture, le matériel de travaux manuels, les jeux, le matériel de psychomotricité, le toner...

En élémentaire ce sont davantage les outils scripteurs, les cahiers, les fichiers, les manuels, les logiciels le matériel d'EPS, le toner...

- Subvention de la Mairie de Ménilles pour les projets, sorties, spectacles, goûters, diverses manifestations...

Elémentaire : 2 010,00€

Maternelle : 1 449,00€

Primaire : 3 459,00€

- Autres subventions municipales :

Croisy sur Eure: 135€

Vaux sur Eure: 250€

Ces subventions municipales sont versées sur le compte de la coopérative scolaire. Elles sont gérées par l'école.

2. Crédit :

- Les cotisations des familles : 2 586,95€
- Le kit écolier: partenariat 2018 : 68,42€.
- Les photos : pourcentage sur les bénéfices : 1 291€
- Les sapins : marge réalisée sur la vente des sapins de Noël 247,50€.
- Le marché de Noël : 160€
- Recycl'me : recyclage des cartouches d'encre et toner : 26€

3. Débit:

- Cycle de 8 semaines de volley: 506€.
- Solde de la sortie char à voile : 442,00€
- Jeux et livres pour les classes: 775€
- Reliquat tombola initiatives : 1057,80€
- Matrice de découpe et embossage : 92,77€
- Salade de fruits : 29,37€
- Vin chaud 36,50€
- Chocolats de Noël : 110,55€
- Abonnements revues pour les classes Milan : 112€
- Le spectacle de Noël: 675€.
- La sortie au cinéma : cinéma 464€ + car 165€ = 629 €
- La sortie au théâtre : théâtre 450€ + 330 car = 780€
- L'affiliation à l'OCCE et l'assurance de l'école: 454€
- L'inscription au prix Janusz Korczak : 70€
- L'adhésion à Canopé, site qui permet l'emprunt de matériel et d'ouvrages pédagogiques, de séries de livres: 44€
- Investissement pour le loto : 94,50€
- Les régies d'avance: 200€ par classe pour le fonctionnement interne à chacune d'elle, soit 2 000€.

4. Solde:

A ce jour, la coopérative de l'école primaire dispose de 9392,70€.

Voir Annexe 1 : La coopérative scolaire. Questions fréquentes

3. LES EVENEMENTS ET LES PROJETS

- Le Carnaval et le goûter crêpes : Mardi 5 mars 2019

Le temps clément a permis le défilé des enfants et des parents déguisés.

Un goûter crêpes, servi par des parents, a été offert aux 234 enfants.

Merci aux parents pâtisseries et aux bénévoles pour le service.

- Le loto : vendredi 8 mars à partir de 19 heures. L'équipe enseignante et les RPE remercient les commerçants de Ménilles, de Pacy, de Saint Marcel, de Vernon et d'Evreux qui ont été particulièrement généreux en dons de lots.

- Le prix Janusz Korczak : Le thème retenu cette année « L'enfants dans la guerre ». La lecture de 4 ouvrages, 2 romans et 2 albums, proposés aux enfants les invite à la réflexion et au discernement et les amène à l'expression de leur sensibilité et à l'argumentation lors de débats littéraires organisés en classe. Les élèves ont eu la chance de rencontrer Régis Lejonc, illustrateur d'un des ouvrages de la sélection. Il a publié une soixantaine de livres chez de nombreux éditeurs jeunesse et est également auteur, directeur artistique et créateur de collections.

Voir Annexe 2 : Le prix Janusz Korczak.

- Le dispositif « Silence On Lit » : Mise en place du quart d'heure de lecture quotidienne pour tous, de 13h30 à 13h45.

Voir Annexe 3 : Le dispositif SOL « Silence On Lit »

- Interventions de la SNA et du SETOM: pour toutes les classes du CP au CM2 de janvier à mars 2019.

Thèmes traités : 1. Le cycle de l'eau 2. Le traitement des déchets par Madame Marion Voisin, Monsieur Benjamin Bruneau et Monsieur Samad Chkili. Madame Voisin en a profité pour préciser sa mission dans la chasse au gaspillage à la cantine et a recueilli les ressentis des enfants.

- Interventions de l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Eure pour les CE2/CM2, CM1 et CM2, par Monsieur Oswald Sauvage

- Les énergies vendredi 11 janvier 2019 ;

- L'énergie hydraulique et l'éolienne Vendredi 1^{er} mars 2019:

- L'énergie solaire mardi 30 avril 2019.

- Initiation au Ping-pong : Elémentaire : Jeudi 7 mars ; Maternelle : Jeudi 14 mars

- Festival du livre : Il se déroulera du 1^{er} au 5 avril.

Chaque soir, de 16h30 à 18h30, les parents auront la possibilité de découvrir une exposition de livres adaptés aux élèves de maternelle ou d'élémentaire. La sélection est établie avec soin par des spécialistes de la littérature pour enfants, qui découvrent tout au long de l'année les nouveautés dénichées chez une quarantaine d'éditeurs.

- Défi-maths : semaine du lundi 1^{er} avril au vendredi 5 avril.

- Cross des écoles: GS, CP, CE1 : A Saint Aquilin, le jeudi 2 mai ; CE2, CM1, CM2 : A Pacy le vendredi 26 avril

- Cycle initiation à la balle ovale :

CE2 et CM1 : vendredi 17 mai Vendredi 7 juin Vendredi 21 juin

CE2/CM2 et CM2 : Vendredi 14 juin Vendredi 24 mai Vendredi 28 juin

- Mardi 2 juillet : Tournoi balle ovale inter-école à Pacy

- Projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » : Après l'étude de plusieurs devis, en collaboration avec notre ERUN (Enseignante pour les Ressources et les Usages Numériques), Madame Claire Vasseur, qui nous a apporté de précieux conseils, nous avons mis une option sur un devis qui correspond en tous points à nos besoins et qui nous propose la meilleure offre financière. Il sera étudié au conseil municipal du vendredi 7 avril 2019.

4. LA CANTINE ET LA GARDERIE

[1. Informations recueillies auprès de Mme Virginie Derriennic, ATSEM, et de Mme Véronique Dupray, agent municipal :](#)

En maternelle : Il y a environ 15 enfants le matin et 20 le soir qui vont à la garderie et entre 35 et 43 enfants qui déjeunent à la cantine en 2 services. Les enfants mangent bien et goûtent en général à tous les plats proposés. Les ATSEM restent à la disposition des parents pour toute question sur la pause méridienne.

En élémentaire : On compte entre 40 et 52 enfants à la garderie et 125 enfants qui déjeunent à la cantine en 2 services. Les problèmes récurrents sont le bruit et le comportement irrespectueux et/ou violent de certains enfants qui provoquent un effet de groupe difficile à gérer. Malgré l'avertissement envoyé aux familles par Monsieur Michel Marchand, certains enfants continuent à perturber ce temps qui doit rester reposant et convivial. Les enseignants précisent que ce sont les mêmes élèves qui posent problème dans les classes.

2. Informations présentées par Mme Claire Foucault, RPE, présente aux commissions des menus :

Du 7 au 11 janvier, Mme Marion Voisin de la SNA a passé une première semaine en cantine avec les enfants. Elle a recueilli leur ressenti :

La majorité d'entre eux se plaint du bruit incessant. Ils ont conscience d'en être les auteurs mais ne parviennent pas à chuchoter ou à gérer différemment leurs prises de parole et leurs déplacements.

Ils trouvent également que la salle n'est pas suffisamment décorée.

Ils aiment se retrouver à la cantine et adorent les menus à thèmes (chinois, far West, basque, anglais...) ou les spécialités (hamburger, frites, smoothies...)

Certains ont beaucoup aimé la période où ils avaient de la musique.

Madame Voisin cherche des pistes pour diminuer les décibels et permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions. Elle souhaite inviter Monsieur Thierry Gilbert, responsable du centre de loisirs de Pacy, aguerri à la gestion du bruit en collectivité. Il pourrait proposer des actions pour solutionner le problème évoqué.

Monsieur Marchand donne son accord pour sa venue.

Elle envisage également d'afficher, dans la cantine, les prénoms des enfants et leurs dates de naissance pour souhaiter les anniversaires. Cette attention pourrait impulser une ambiance conviviale.

Elle est bien entendu ouverte à toutes autres propositions.

Les travaux d'agrandissement prévus et les matériaux choisis devraient atténuer les nuisances sonores.

3. Informations recueillies auprès de Mme Marion Voisin de la SNA :

Dans le cadre de la campagne de chasse contre le gaspillage alimentaire organisée par la SNA, Mme Marion Voisin a pesé chaque jour la quantité de nourriture jetée.

Elle a présenté le bilan de la semaine lors de la commission des menus et a prodigué des conseils. Elle reviendra en avril pour une nouvelle pesée.

Voici le bilan pour la première semaine de pesées : Pour rappel, la moyenne nationale en primaire est de 70 grammes jetés par jour et par enfant.

Lundi 7 janvier	Mardi 8 janvier	Jeudi 10 janvier	Vendredi 11 janvier
95,96 g / enfant	34,62 g / enfant	42,13 g /enfant	44,06 g / enfant

Le lundi était le jour de la rentrée après les vacances de Noël. Ceci explique peut-être le surplus de gâchis par rapport aux autres jours de la semaine.

Madame Marion Voisin remercie l'école pour l'accueil qui lui a été réservé.

La seconde semaine de pesées est prévue du 23 au 26 avril.

5. L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Présentation faite par Monsieur Ludovic Geaiffrai : Des parents ont créé l'association des parents d'élèves de l'école Couleurs arc en ciel, ouverte sur adhésion à tous les parents ayant un enfant à l'école. Les statuts ont été déposés à la préfecture le 02/02/2019. Elle a pour objectif d'organiser, en collaboration avec les enseignants, des actions au profit de la coopérative scolaire et des projets pour les élèves. Une information sera faite très rapidement à l'ensemble des familles.

La création de cette association a été très bien accueillie par l'équipe enseignante.

La kermesse 2019 sera organisée par l'association.

La date retenue est : **le samedi 22 juin 2019 de 10h à 16h avec un repas, sur réservation à partir de 11h30/12h.** Nous vous y attendons nombreux !

6. LES TRAVAUX ET PROJETS DE LA MAIRIE

Présentation faite par Monsieur Michel Marchand :

- Les travaux ont pris du retard notamment avec le diagnostic amiante à faire dans le bitume. Une consultation d'entreprises sera lancée en mars. L'installation du chantier est prévue début juin 2019 et la livraison en juin 2020.

Le projet, de 1 000 000 d'€ hors taxe dont 25% sont à la charge de la commune, sera réalisé en 2 tranches.

Dans un 1er temps, les 2 classes d'élémentaire et le réfectoire. La cour de récréation sera amputée. Dans un second temps, la classe de maternelle et la garderie.

Une entrée sera ouverte rue du chemin Moyen pour les services techniques ainsi que pour l'entrée des élèves de maternelle. L'accueil sera donc fait par la salle de motricité ou sera également placée la « salle des chaussons » pendant la durée des travaux. Le début de la seconde tranche des travaux étant prévu pour Janvier 2020.

- La liaison douce le long de la voie ferrée est dès à présent praticable. Elle permet un cheminement pédestre entre de la place de la Gare et l'école sur une voie éclairée par des panneaux solaires sur mâts. Elle sera progressivement accompagnée de plantations végétales et d'hôtels à insectes réalisés par les enfants de l'école élémentaire. Des bancs seront installés ainsi qu'un passage à niveau pour traverser la voie.

Nous vous encourageons à l'emprunter et à favoriser la marche à pied plutôt que la voiture.

7. LES QUESTIONS DIVERSES

Question : Une maman demande pourquoi les élèves de la grande section de Madame Vieugué ne vont pas à la piscine alors que ceux de la grande section de madame Gougerot y vont.

Réponse : La classe de Madame Gougerot est une GS/CE1. Elle est composée d'une majorité d'élèves de CE1. L'Inspection a donné son accord pour que tous les élèves de cette classe aillent à la piscine à la condition que les normes d'encadrement soient respectées. Cette classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, ce sont les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent.

CONCLUSION

L'équipe enseignante et les RPE remercient les commerçants de Ménilles, de Pacy, de Saint Marcel, de Vernon et d'Evreux qui ont été particulièrement généreux en dons de lots pour le loto et pour la kermesse et le comité des fêtes qui a prêté tout le matériel du loto.

Le second conseil d'école est fixé au **mardi 04 JUIN 17h30**.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF et par Mme Justine GRIMM, secrétaire de séance.

Il sera affiché à l'entrée de l'école, envoyé aux parents qui ont donné leur adresse mail et consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : www.menilles.fr rubrique « écoles »

La séance est levée à : 19h15

Annexe 1: La coopérative scolaire

Voici quelques questions régulièrement posées sur la coopérative.

Qu'est-ce qu'est la coopérative ? C'est une association loi 1901 dont les adhérents sont les enfants. La majorité des coopératives scolaires sont affiliées à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE).

Quel est le rôle de la coopérative scolaire ? Elle sert à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité.

Comment la coopérative scolaire est-elle alimentée? Les ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...), de subventions et de dons, ainsi que de la cotisation de ses membres.

Les parents sont-ils obligés de verser une cotisation ? Non, l'adhésion est facultative, elle doit toujours rester volontaire.

Une association de parents qui verse une subvention à la coopérative a-t-elle un droit de regard sur l'utilisation des fonds ? La coopérative doit pouvoir justifier de l'utilisation des fonds mais l'association ne peut imposer une utilisation particulière des fonds à la coopérative.

Un parent peut-il être mandataire ? Non, seuls les enseignants en poste dans l'établissement peuvent être mandataires.

Les parents sont-ils coopérateurs ? Non, seuls les élèves et les enseignants sont coopérateurs. Les parents ne participent pas aux prises de décision du conseil de coopérative. Ils peuvent cependant être consultés.

Peut-on inviter les parents d'élèves à participer à la commission de vérification des comptes ? Oui, la commission de vérification des comptes est composée de deux à quatre personnes non mandataires dont au moins un parent d'élève. De plus, le bilan de la coopérative doit obligatoirement être présenté en conseil d'école.

Les activités organisées sur temps scolaire sont-elles payantes ? Non, elles sont obligatoires donc gratuites. Elles sont ouvertes à tous les élèves, qu'ils soient ou non adhérents.

Quand une participation financière peut-elle être demandée aux parents? On peut demander une participation pour des activités organisées hors des horaires d'enseignement et donc facultatives (sorties scolaires avec nuitées, sorties scolaires dépassant les horaires de la classe).

Que faire en cas de de difficultés pour des familles ? Des solutions sont à rechercher auprès de la municipalité, de la coopérative scolaire, d'associations agréées complémentaires de l'école.

Un parent accompagnateur d'un projet coopératif est-il couvert par l'assurance MAE/MAIF ? Oui, comme tous les accompagnateurs bénévoles.

Les parents accompagnant une sortie et s'y rendant avec leur propre véhicule sont-ils couverts par l'assurance MAE/MAIF ? Non.

Annexe 2 : Le prix Janusz Korczak.

Le droit de l'enfant à donner son opinion par un vote est directement inspiré par la pensée du pédiatre, écrivain et pédagogue polonais Janusz Korczak (1878-1942). Le thème retenu cette année est « Les enfants dans la guerre ».

À la rentrée, en partenariat avec la librairie L'oiseau Lyre, les enseignants intéressés par le Prix s'inscrivent pour 10€ par classe.

Un lot des livres sélectionnés est offert à chaque classe en Octobre.

Les enfants prennent connaissance de ces livres tout au long de l'année scolaire.

En juin ils votent pour le livre qu'ils ont préféré.

L'annonce du lauréat a lieu lors d'une cérémonie à occasion de laquelle l'auteur lauréat découvre ses jeunes lecteurs.

La sélection pour le cycle 2:

- Tony Tiny boy de Dorothee de Monfreid, illustré par Vincent Cuvellier, Editions Hélium, 2013
- Azadah de Jacques Goldstyn, Editions de la pastèque, 2016
- L'ourson de Fred de Iris Argaman, illustré par Avi Ofer, Editions Chandeigne, 2017
- La reine des coquillages de Nathalie Clément et Yves Clément Simon Bailly, Editions du pourquoi pas, 2017

La sélection pour le cycle 3 :

- Le jardin du dedans dehors Chiara Mezzalama, illustré par Régis Lejonc (que les élèves ont rencontré à l'école), Editions des éléphants, 2017
- L'histoire de la licorne de Michael Morpurgo, illustré par Gary Blythe, Gallimard jeunesse, 2006
- Les mille oiseaux d'Hiroshima de Eleanor Coerr, illustré par Marc Daniau, Milan, 2011
- Papa pourquoi t'a voté Hitler ? Didier Daeninckx , illustré par Pef, Rue du monde, 2016

Annexe 3 : Le dispositif SOL « Silence On Lit »

Le Ministère a engagé en 2017 une grande mobilisation en faveur de la lecture et du livre. Parmi les préconisations, le "quart d'heure de lecture" invite les élèves et les adultes des écoles élémentaires et des collèges à partager quotidiennement quinze minutes de lecture personnelle sur un créneau banalisé. Cette activité quotidienne doit devenir une gymnastique mentale, une pause relaxante, un moment de silence où l'on s'extrait du monde. C'est par cette quotidienneté que les livres deviennent des compagnons que l'on a toujours avec soi ou que l'on retrouve tous les jours.

Il s'agit d'une lecture plaisir, libre, sans programme, sans interrogation, sans notation. Cela permet aussi de communiquer, par la suite, sur ce que l'on aime en affirmant ses goûts et en les explicitant pour les partager.

A l'école de Ménilles, à compter du lundi 04 mars, à titre expérimental, les classes de GS/CE1, CP, CE1, CE2, CM1, CE2/CM2 et CM2 mettront en place un temps de lecture de 15 minutes de 13h30 à 13h45. Un signal sonore marquera le début et la fin de ce temps.

Nous invitons les familles à veiller à ce que les enfants apportent un (voire davantage) livre de son choix : roman, manga, BD, livre documentaire (pas de magazines pour les cycles 3) qui restera à l'école pendant le dispositif et éventuellement de l'inscrire à la bibliothèque de Ménilles pour en emprunter.

Un partenariat avec la bibliothèque de Ménilles et l'école sera organisé.

Nous ferons le bilan de cette première expérience le vendredi 08 mars à 16h30 après consultation des enfants. Les familles seront informées des aménagements décidés pour de ce dispositif.

Il conviendra peut-être de décaler l'horaire de la récréation à 15h15 au lieu de 15 h pour équilibrer l'organisation des activités de l'après-midi.

En maternelle l'expérience se déroule de façon hebdomadaire le lundi de 16h15 à 16h 30.